ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Charte de la restauration collective fribourgeoise

En faveur d'une restauration collective fribourgeoise visant, par une approche complète et idéale des objectifs fondamentaux d'une alimentation durable, équilibrée et basée sur d'avantage de produits régionaux.

La démarche volontaire « Cuisinons notre région » a comme objectif principal d'encourager les restaurants de collectivité fribourgeois à signer la charte et en être un Ambassadeur. L'Etat de Fribourg s'engage à soutenir les efforts des titulaires de la charte de reconnaissance notamment par les mesures suivantes :

- Soutien dans un processus d'amélioration continue avec un suivi régulier des différentes parties prenantes
- Fédérer les équipes par des formations sur mesure et autres
- Mise en relation avec les fournisseuses, fournisseurs, productrices et producteurs locaux

Cette démarche se veut simple, constructive et transparente. En vertu de cette Charte, les signataires s'engagent à :

- **valoriser les produits fribourgeois et régionaux**
- **respecter les principes du développement durable**
- **promouvoir la santé par une alimentation équilibrée**

Le Cahier des charges de la Charte de la restauration collective fribourgeoise fait partie intégrante de la présente charte.

LE REPAS QUOTI-DIEN

Alain Gaillard
Administrateur

Philippe Demierre, Président du Conseil d'Etat, Directeur SAS

Sophie Le Goff
Cheffe de site
L'EPAC

Jean-François Steiert, Directeur IME

Didier Castella, Conseiller d'Etat, Directeur IAF

Fribourg, le 07 octobre 2026